



Ville d'Evian
LA BEAUTÉ NATURELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 30 mars 2015 à 19h00

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Marc FRANCINA, maire

Etaient présents : Mme LEI, M. BOCHATON, Mme TEDETTI, M. GATEAU, Mme MODAFFARI, M. BEAUD, Mme DUVAND, M. GUIRAUD, adjoints au maire
Mmes DUCRETTET, DUMOULIN (arrivée à 19h05), M. BOZONNET, Mmes NICOUD, Mme RULOT, MM. GUENANCIA (arrivé à 19h55), AISSAT, Mmes LAVANCHY, AMADIO, ESCOUBES, MM. PACCARD, MATHONNET, Mme BARBIER, M. LAIR, conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir : MM. LAGARDE, GOYAU, Mme CHAU, MM. PACOUIL, MILLON, conseillers municipaux.

Etait absente excusée : Mme TAVEL, conseillère municipale.

| | |
|--------------------------------------|----------------------|
| <u>Secrétaire désigné</u> | : M. Justin BOZONNET |
| <u>Nombre de membres en exercice</u> | : 29 |
| <u>Convocation</u> | : 24 mars 2015 |
| <u>Délibération affichée le</u> | : 07 avril 2015 |

N°0084-2015

9.1. Autres domaines de compétences des communes et des EPCI

Traité Transatlantique

Actuellement est négocié le TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Agreement) aussi appelé GMT (Grand Marché Transatlantique) entre l'Union Européenne et l'Amérique du Nord.

Ce projet d'accord de libre-échange vise à libéraliser encore davantage les échanges commerciaux des deux côtés de l'Atlantique en démantelant les droits de douane tout en s'attaquant aux normes et réglementations.

Toutes ces discussions se déroulent dans le plus grand secret. Au mieux, les parlementaires auront la possibilité, à la fin du processus, de ratifier en bloc ou de rejeter l'ensemble de l'accord.

Une fois ce traité signé, les transnationales imposeront leur loi à travers l'ISDS (Mécanismes des Différends Investisseurs-Etats). Tout pays qui contreviendra à ce traité sera exposé à des sanctions pour "atteinte à la liberté du commerce".

Au nom du TAFTA, demain, à Evian, la privatisation des services municipaux pourrait être imposée, des subventions pourraient être interdites s'il n'est pas exigé aujourd'hui un débat démocratique et public sur des questions qui concerne la vie quotidienne de nos concitoyens.

Comme d'autres collectivités territoriales qui ont délibéré contre le TAFTA, le conseil municipal et la commune d'Evian ne peuvent accepter que des compétences liées à la

santé, l'environnement, la vie sociale, l'éducation, puissent être démantelées au nom du commerce international.

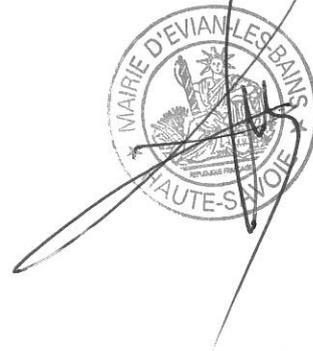
En conséquence,

Le conseil municipal d'Evian, inquiet de la nature et de l'ampleur des négociations en cours, à l'unanimité,

- se prononce sur :
 - un moratoire de suspension des négociations sur le Trans Atlantique Free Trade Agreement ;
 - que soit rendue publique, au nom de la transparence et de la démocratie, l'intégralité des documents concernant l'état actuel des négociations pour la France, formulées par l'Union Européenne ;
 - l'ouverture d'un débat national sur le TAFTA, impliquant la pleine participation des collectivités locales, des organisations syndicales, sociales, culturelles, environnementales et des populations afin que soient pris en compte les besoins réels de la société ;
 - que cette consultation soit prolongée par l'organisation d'un débat parlementaire avec vote, avant toute reprise éventuelle de négociations qui touchent des domaines si essentiels.
- prends position, en tant qu'assemblée d'élus, contre l'obligation qui lui serait faite par le TAFTA de privatiser des services publics qu'elle considère devoir rester dans le domaine public
- déclare la commune d'Evian les Bains "zone hors TAFTA"

Ainsi fait...

Pour extrait conforme,
Le Maire.



Transmis à la Sous-préfecture de Thonon le 7 avril 2015